

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL225

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 10

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Au dernier alinéa, les mots : « sections d'étude » sont remplacés par les mots : « commissions permanentes ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.